



Recouvrement des créances des patients/garants décédés	RC-012
Cycle des revenus du Penn State Health	En vigueur le : Septembre 2020

Champ d'application et objectif *Le document s'applique aux personnes et aux processus des entités suivantes du Penn State Health :*

<input checked="" type="checkbox"/>	Services partagés du Penn State Health	<input type="checkbox"/>	Faculté de médecine de l'État de Pennsylvanie
<input checked="" type="checkbox"/>	Milton S. Hershey Medical Center	<input checked="" type="checkbox"/>	Groupe médical - Division de pratique académique
<input checked="" type="checkbox"/>	St. Joseph Medical Center	<input checked="" type="checkbox"/>	Medical Group - Community Practice Division
<input checked="" type="checkbox"/>	Holy Spirit Medical Center	<input checked="" type="checkbox"/>	Penn State Health Life Lion, LLC
<input checked="" type="checkbox"/>	Hampden Medical Center		

Assurer la conformité aux réglementations applicables en matière de demande d'indemnisation contre un patient/garant décédé, selon lesquelles il doit être mené un examen rigoureux afin de déterminer si une succession a été établie ; la dette due doit être autorisée et payée s'il existe des actifs de succession ; et les soldes dus doivent être correctement régularisés s'il n'existe pas de succession ou d'actifs de succession disponibles.

DÉCLARATIONS SUR LA POLITIQUE ET LA PROCÉDURE

Le Penn State Health travaillera de concert avec le conjoint ou la conjointe survivant(e), ou les membres de sa famille lorsque cette personne sera décédée, pour régler les soldes impayés une fois l'avis de décès réceptionné. Se reporter à la politique **RC-110 - Expiration des créances de patients en dehors des établissements du Penn State Health**. Cela peut consister à déposer une demande d'indemnisation auprès de la succession, à remplir la demande d'aide financière, à régulariser le solde après l'approbation, ou à recevoir le paiement des survivants ou de la succession du patient.

- Dans le cas d'un conjoint ou d'une conjointe survivant(e), cette personne sera la personne garante.
 - Si le conjoint ou la conjointe survivant(e) n'est pas en mesure de payer ou s'il n'y a pas de succession, il faut déterminer s'il ou si elle remplit les critères d'admissibilité au programme d'aide financière.
 - Lorsque les tentatives de recouvrement du compte par le biais des procédures normales de recouvrement ont échoué, le solde du compte des patients décédés est radié à l'aide du code de transaction d'ajustement applicable.
 - Si le/la conjoint(e) survivant(e) est en mesure de payer, accepter les paiements ou établir un échéancier de paiement selon les besoins.

- Si le patient ou la patiente est célibataire, divorcé(e) ou veuf/veuve :
 - Si le solde est inférieur à 1 000 \$:
 - Essayez de contacter les parents les plus proches, comme indiqué dans le système de facturation.
 - S’il est impossible de les contacter ou si aucun fonds n’est disponible, on peut envisager d’inscrire le compte au programme d’aide financière.
- Si le solde est supérieur à 1 000 \$:
 - Déterminer s’il existe une succession en prenant contact avec le conjoint ou la conjointe ou les parents les plus proches enregistrés dans le système de facturation ou le registre des testaments pour rechercher le comté de résidence du patient ou de la patiente ;
 - Obtenir les informations sur la succession et déposer une demande d’indemnisation.
 - s’il n’existe pas de conjoint ou de conjointe survivant(e), remplacer le garant par la succession du patient ou de la patiente.

POLITIQUES ET REFERENCES ASSOCIEES

Politique RC-100 - Expiration des créances de patients en dehors des établissements du Penn State Health (RC-100 Patient Expirations Occurring Outside the Penn State Health Facilities).

APPROBATIONS

Autorisé par :	Dan Angel, Vice-Président du service de gestion du cycle des revenus
Approuvé par :	Mary Sonier, Directrice principale de gestion du cycle des revenus pour les services hospitaliers Mark Rodi, Directeur de gestion du cycle des revenus pour les services professionnels

DATES DE CRÉATION ET DE RÉVISION

Date de création : 01/05/2017

Date(s) de révision : 17/05, remplace la politique de St. Joseph 2-1 2017 transitoire à la Politique combinée du Penn State Health, septembre 2020

EXAMINATEURS ET CONTRIBUTEURS DE CONTENU

Directeurs de gestion du cycle des revenus pour les services hospitaliers et professionnels